#### Page : 1/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version : 1
 Révision : 29.06.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: PETROLKLEAN ADD
- · Code du produit: 90420001
- · UFI: MPW3-40JX-1004-0TA0
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- · Catégorie du produit PC13 Carburants
- · Catégorie de processus PROC16 Utilisation des carburants
- · Emploi de la substance / de la préparation Additif
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000

Fax: +44 (0)151 422 1011

@: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: + 31 164 250 100 Fax: + 31 164 266 710

B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395

IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61

UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Repr. 1A H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2021 Révision: 29.06.2021 Version: 1

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS07

GHS08

· Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

ferrocène

naphtalène

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H304

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  Asp. Tox. 1, H304  EUH066	50-75%
Numéro CE: 919-284-0	Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	≥10-<25
	<ul> <li>♦ Asp. Tox. 1, H304</li> <li>♠ Aquatic Chronic 2, H411</li> <li>♠ STOT SE 3, H336</li> </ul>	
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5 Numéro index: 601-052-00-2 Reg.nr.: 01-2119561346-37-xxxx	naphtalène Flam. Sol. 2, H228 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	_ ≥1-<2,59
Numéro CE: 926-273-4	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, >1% naphtalène  Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	≥1-<2,59

Page: 3/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

CAS: 7491-09-0 EINECS: 231-308-5	Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate  Eye Dam. 1, H318	(suite de la pag
EHVECS. 231-300-3	(1) Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 102-54-5 EINECS: 203-039-3	ferrocène  Flam. Sol. 1, H228  Repr. 1A, H360FD; STOT RE 2, H373  Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≥0,3-<1%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9 Numéro index: 601-043-00-3	1,2,4-triméthylbenzène Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	_ ≥0,25-<1
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4 Numéro index: 601-025-00-5 Reg.nr.: 01-2119978280-34-XXXX	mésitylène  Flam. Liq. 3, H226  Asp. Tox. 1, H304  Aquatic Chronic 2, H411  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335  Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 25 %	≥0,25-<19
CAS: 25340-17-4 EINECS: 246-874-9	diéthylbenzène  Flam. Liq. 3, H226  Asp. Tox. 1, H304  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  Skin Irrit. 2, H315	≥0,25-<19

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone

Sable sec

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Page: 4/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir scénario d'exposition

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### CAS: 91-20-3 naphtalène

VL Valeur momentanée: 80 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 53 mg/m³, 10 ppm

D;

CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VL Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

CAS: 108-67-8 mésitylène

VL Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

Filter A

· Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2021 Révision: 29.06.2021 Version: 1

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique Liauide · Couleur: Brun clair Caractéristique · Odeur: · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

240 °C (Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

<2% aromatics) Non applicable.

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 0,6 Vol % (Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes,

cyclics, <2% aromatics)

6 Vol % (Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, · Supérieure:

<2% aromatics)

· Point d'éclair >60 °C

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé. · Viscosité cinématique · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau: Insoluble Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

0,6 hPa (CAS: 64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd · Pression de vapeur à 20 °C:

(pétrole))

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,82-0,86 g/cm3 · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Le produit n'est pas explosif. · Propriétés explosives:

Non déterminé.

néant

· Teneur en solvants: 76,4 % Solvants organiques: 1,39 % · Swiss VOC: · Teneur en substances solides: 1,8 %

· Changement d'état

· Liquides comburants

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 6)

Page : 6/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 5)

· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

		50.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50 / 4 h	150 mg/l

Hydrocarbons, C1	11-C14, n-alkanes,	isoalkanes, d	cyclics, <	<2% aromatics
------------------	--------------------	---------------	------------	---------------

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rabbit) (OECD 402 (24 h))
Inhalatoire	LC50/8 h	>5.000 mg/m3 (Rat) (OECD 403)

#### CAS: 91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (Rat)

#### CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

Oral	LD50	>3.500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	18 mg/l (Rat)

### CAS: 108-67-8 mésitylène

Inhalatoire	LC50 / 4 h	24 mg/l (Rat)
	EC50	50 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
		24 h

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
Hydrocarbons, C	11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	
EL50 (48 h)	>1.000 mg/l (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)	

OECD test 301 F 69 % (biodegradation in % after 28 days)

CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

EC 50 / 48 h 3,6 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets			 -	
HP7	Cancérogène			
HP10	Toxique pour la reproduction			
HP14	Écotoxique			

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	,
· ADR	<i>3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE</i>
	L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbons, C10,
	aromatics, >1% naphthalene, NAPHTALÈNE BRUT)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	(Hydrocarbons, C10, aromatics, $>$ 1% naphthalene,
	NAPHTHALENE, CRUDE), MARINE PÔLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	(Hydrocarbons, C10, aromatics, $>$ 1% naphthalene,
	NAPHTHALENE, CRUDE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot$  ADR



· Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

<b>4.</b>	(suite de la pag
Étiquette	9
IMDG, IATA	
Class	9 Matières et objets dangereux divers.
Label	9
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphtalène
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisate	
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
No EMS:	F-A,S-F A
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
- · · · · ·	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels Remarques:	- Emballages contenant 5Lt / kg ou moins de produit ne nécessite pa
Nemurques.	d'étiquetage comme dangereux pour le transport.
IMDG	1 O Franciscopi
IMDG Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
Excepted quantities (LQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
-0 vr v.	L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HYDROCARBONS, C10
	AROMATICS, >1% NAPHTHALENE, NAPHTALÈNE BRUT), 9, L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);

REGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

Page: 9/11

(suite de la page 8)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

· Pictogrammes de danger



GHS07

GHS0

Mention d'avertissement Danger
 Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

ferrocène

naphtalène

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

*P201* Se procurer les instructions avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	76,4

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 10)

Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version : 1
 Révision : 29.06.2021

#### Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 9) Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. · Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 Méthode de calcul · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice · Date de la version précédente: 28.06.2021 Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of ChemicalsEINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1 Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

— I

Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.06.2021
 Version: 1
 Révision: 29.06.2021

Nom du produit: PETROLKLEAN ADD

(suite de la page 10)

#### Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC13 Carburants
- · Catégorie du procédé PROC16 Utilisation des carburants
- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Utilisation uniquement sur un sol dur
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Eviter le contact avec les yeux.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
- · Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec les yeux.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Sol Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BI